

Règlement Intérieur du 1^{er} Tournoi d'Échecs Jeunes de Mâcon du 07 janvier 2023 Réservé aux jeunes

Article 1 : L'association "**Mâcon Échecs**", représentée par son président **Arnaud Hamy**, organise son **1^{er} Tournoi d'Échecs Jeunes, le 3^{ème} des 6 tournois jeunes du CD71 2022/2023**, homologué sous le n° **57949**. Le tournoi se déroule en **7 rondes**, le samedi **07 janvier 2023** au **Complexe sportif des Saugeraies – 153 rue Louise Michel - 71000 Mâcon**. Il est **réservé aux jeunes de toutes les catégories**.

Article 2 : Les **règles du Jeu** sont celles de la **FIDE** et de la **FFE**. Les appariements se font au **Système Suisse intégral**. Seront appariés à la 1^{ère} ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et se seront acquittés de leurs droits d'inscription.

Article 3 : La cadence est de **15 minutes par joueur**.

Les pages 67 et 68 du livre de l'arbitre, concernant l'annexe A des Échecs rapides, sont affichées dans la salle. Dans ce tournoi, l'article A.3 ne s'applique pas, l'article A.4 est utilisé.

La page 78 du livre de l'arbitre, concernant les directives III des parties sans incrément se terminant au KO, est affichée dans la salle. Dans ce tournoi, la directive III.4 ne s'applique pas, la directive III.5 est utilisée.

Article 4 :

Horaire de Jeu : **13h45 → 18h**.

Vérification des licences : **samedi 07 janvier 2023 de 13h00 à 13h40**.

Clôture des inscriptions : **13h40**.

Clôture du Tournoi : **samedi 07 janvier 2023 à 18h30**.

Système Suisse **dans l'ordre des rondes 1 à 7**.

Affichage des appariements **5 minutes avant chaque ronde**. Présence de l'Arbitre **jusqu'à 18h30**.

Article 5 : Droits d'inscriptions : **3 euros**.

Répartition des Prix selon le classement : **Coupes par catégories et par sexe, médailles pour tous les autres**.

Article 6 : Départage des ex aequo : **1. Buchholz, 2. Buchholz Médian, 3 Performance**.

Article 7 : Particularités locales :

- avoir une attitude convenable,
- analyse interdite dans l'aire réservée au tournoi, une salle est prévue à cet effet,
- éviter toute discussion et toute lecture suspecte,
- on considèrera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés,
- signalement des abandons non justifiés au directeur des titres et sanctions pour les joueurs français,
- partie nulles par accord mutuel permises.

Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement oral.

Article 8 : Arbitre principal : **Fargère Jacky, AFO2, A03790, 625205**.

Arbitre secondant : **Néant**.

Article 9 : Un **Jury d'appel** sera constitué d'au moins trois personnes (arbitre exclu) avant le début de la première ronde et **sera affiché** dans la salle de tournoi.

Article 10 : Tous les participants s'engagent à respecter ce **Règlement Intérieur** qui doit être affiché dans la salle du Tournoi par l'Arbitre et, ou par l'Organisateur, avant la 1^{ère} ronde.

L'Organisateur, Arnaud Hamy

L'Arbitre Principal, Jacky Fargère